

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 7 avril 2015

Le sept avril à vingt heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 26 mars 2015

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, GUCHER Dolorès, VEROLLET Guillaume, COMTE Pierre, ESQUENET Christophe, GUCHER Frédéric, GALBY Claudine, MESTRALLET Aline, DEPIERRE Patrick, HUGUENIN Jean-Jacques, GUCHER Catherine

Absente excusée :

La séance est ouverte à 20 H 00

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Mme Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

I – BUDGET PRINCIPAL

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2014 (délibération n°1)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2014. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Dépenses de l'exercice	195089.63€	133036.96€	
Recettes de l'exercice	314374.39€	132418.31€	
Report	+41948.40€	+204398.54€	
Résultat de clôture	161233.16€	203779.89€	
RAR		-195168.99€	
Résultat définitif	161233.16€	-8610.90€	+152622.26€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2 / COMPTE DE GESTION 2014 budget principal (délibération n°2)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes :

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat (délibération n°3)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 161233.16€

Le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

A/ Résultat de l'exercice : 119284.76€

B/ Résultat antérieurs reportés : 41948.40€

Soit : C Résultat à affecter : 119284.76 + 41948.40€ = 161233.16€

D/ Solde d'exécution d'investissement

R001 : 203779.89€

E/ Solde des restes à réaliser d'investissement

Besoin de financement : 195168.99€

F Besoin de financement (E-D) = nul

AFFECTATION = C : 161233.16€

1/ Affectation en réserves R1068 en investissement : 80 000€

2/ Report en fonctionnement R002 : 81233.16€

4/ Vote du taux des taxes des contributions directes (délibération n°4)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes, notamment : les taux appliqués l'année dernière, et le produit attendu cette année.

De plus, il explique que depuis la fusion en 2014 de la communauté de communes de La Rochette Val Gelon avec la communauté de communes de Montmélian, Saint Pierre d'Albigny, et Chamoux, en une seule intercommunalité Cœur de Savoie, les taux d'imposition sont modifiés.

En effet, la part départementale de la taxe d'habitation est transférée à l'intercommunalité Cœur de Savoie.

Par ailleurs, la nouvelle intercommunalité applique le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique. La totalité des recettes économiques (CFE, CVAE, IFER, TASCOM), mais aussi certaines compensations reviennent à Cœur de Savoie.

Toutefois, depuis la création de la nouvelle intercommunalité, la neutralité fiscale pour les foyers a été affirmée, conduisant ainsi les communes et Cœur de Savoie à faire varier leurs taux d'imposition de manière à maintenir une imposition globale par foyer, identique à 2014.

Cœur de Savoie attribuera des dotations de compensations aux communes dont le produit fiscal a diminué du fait de la fusion.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ conserve les taux d'imposition identique à 2014 pour l'année 2015 comme suit :

	Taux année précédente	Taux voté	Bases	Produits
Taxe d'habitation	6.75%	6.75%	398 200	26879
Foncier bâti	14.57%	14.57%	271700	39587
Foncier non bâti	80.36%	80.36%	4000	3214
Produit des 4 taxes				69680

5 / Vote du budget primitif principal (délibération n°5)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2015 pour la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le **budget primitif principal** 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement 865208.61€
- fonctionnement 344693.16€

II - Budget annexe : « budget Lotissement La Fossierettaz »

1/ Compte administratif 2014 (délibération n°6)

M. le Maire soumet au conseil le compte administratif qui retrace et arrête les recettes et les dépenses réelles de l'exercice de l'année 2014. Il présente l'état des crédits ouverts, des réalisations et des restes à recouvrer ainsi que les résultats de clôture par section.

Puis il rappelle qu'il doit se retirer au moment du vote et demande au conseil d'élire son président.

Le maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame GUCHER Dolorès, 1^{er} adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Monsieur MESTRALLET Jean-Claude, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTES ADMINISTRATIFS budget annexe

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Résultat global
Dépenses de l'exercice	105957.65	0	
Recettes de l'exercice	0.12	0	
Report	-12754.95	163000	
Résultat de clôture	- 118710.45	163 000	
RAR		0	
Résultat définitif	- 118710.45	163 000	44289.55€

2°/Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3°/Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4°/ Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2/ Compte de gestion (délibération n°7)

Monsieur le maire présente au conseil le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur
Le Conseil municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014.

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3/ Affectation du résultat (délibération n°8)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un solde de fonctionnement de : - 118710.45€
- Un solde d'investissement de : 163 000€

Les résultats d'exercice sont repris :

D002 : 118710.45€

R001 163 000€

4/ Vote du budget annexe (délibération n°9)

Monsieur Le Maire expose le contenu du budget primitif de l'année 2015 pour le lotissement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Le Maire,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le **budget primitif annexe** 2015 qui s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- investissement	397208.00€
- fonctionnement	319710.45€

III – Décision sur recours à un emprunt

Ce point sera abordé lors d'un prochain conseil municipal selon les opérations d'investissements à réaliser en 2015.

Le solde d'emprunt interviendra en juin 2015, ce qui conduit à un taux d'endettement à zéro pour la commune.

IV – Questions et informations diverses

- ✓ Fin de portage du terrain du lotissement

Le conseil municipal délibère à l'unanimité quant à la fin du portage en date du 16 août 2015. La somme de 185 100 € sera donc versée à l'EPFL.

- ✓ Cérémonie du 8 mai

Il n'y aura pas de cérémonie officielle du 8 mai en 2015 (des gerbes seront déposées aux monuments aux morts).

- ✓ Salle polyvalente

Les devis pour le rafraîchissement de la salle polyvalente sont en cours.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET

